



Vol de voiture individu identifié mes pas retrouvé

Par **stitou84**, le **29/09/2014** à **23:13**

bonjour,rnrnrnje viens vous racontez mon histoire.rnmercredi 17septembre 2014 je me suis fais volé ma voiture par le compagnon de ma meilleure amie c'etait la premiere que je le voyais nous sommes sortie boire un verre ma copine me la presenter car sa faisait un an qu'elle etait avec lui et resider en trote chez elle, elle me la presenter car elle comptait se marier avec lui nous sommes allez boire un verre au cubanito d'avignon il a laisser sa sacoche dans ma voiture et plus tard dans la soirée il a demander les clés de ma voiture a ma copine qui mes les a demander car il a oublier ses clopes ds sa sacoche j'ai remis mes clés sans contrainte a ma copine qui lui a donner sauf qu' il n'est jamais revenu le voleur est âgée de 22ans nous avons tout de lui nom prenom les parents la famille les numeros qu'il a composer dans la soirée etc absolument tout vendredi ils ont fait un braquage à main armé et on fini par incendié mon vehicule malheureusement pour moi je ne suis pas assuré pour le vole et l'incendie car trop chere dans mon budget 140e pour l'assurance pas possible donc juste la responsabilité civile.rnrn<http://www.midilibre.fr/2014/09/20/un-braquage-express-du-tabac-de-la-begude,1053915.php>rnrn aujourd'hui les voleurs sont toujours bien cachés mes je voudrais savoir quand on l'aura attrapé, existe - il une loi ou les parents snt responsable de leur enfant meme si ils sont majeurs?? je sais que j'aurai un avocat par la suite quand ils l'auront attrapé mes ses voyous finisse en general en prison et paye rien ou bien il y a des nouvelles lois? l'état nous paye*?nous rembourse? et les voleurs rembourse l'état quand il bosse comment sa se passe réelement? dois je porter plainte contre ses parents egalement ?? merci d'avoir pris le temps de lire et de me répondre cordialement stephanie

Par **Lag0**, le **30/09/2014** à **08:09**

[citation]existe - il une loi ou les parents snt responsable de leur enfant meme si ils sont majeurs?? [/citation]
Bonjour,
Non, les parents n'ont aucune responsabilité dans les actions de leurs enfants majeurs. Et heureusement encore !!!